



CFMI - UNIVERSITE DE TOURS MODALITES DE STAGE EN ECOLE ETUDIANTS DE 2º ANNEE (DUMI, Formation en 2 et 3 ans)

Le stage en école permet à l'étudiant de se former à l'intervention musicale :

- en direction des différents publics d'enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire,
- en collaboration étroite avec les équipes du milieu scolaire (enseignants, directeurs, conseillers pédagogiques, personnels des collectivités ...),
- et en lien avec les orientations et les programmes de l'école.

Au cours de ce stage en école, accompagné par les conseils des formateurs et tuteurs du CFMI ou les conseillers pédagogiques départementaux en éducation musicale (CPDEM), l'étudiant est conduit à développer son identité de musicien pédagogue.

Classes et écoles

Une grande ou moyenne section de maternelle Durée : $\frac{1}{2}$ heure Un CP Durée : $\frac{1}{2}$ heure Un CE Durée : $\frac{3}{4}$ heure Un CM Durée : $\frac{3}{4}$ heure Une chorale avec 2 classes de CE2 ou CM1 ou CM2 Durée : $\frac{3}{4}$ heure

(possibilité de travail avec chaque classe de la chorale en alternance au début des interventions).

Dates et fréquence

• Formation en 2 ans:

Les interventions quasi-hebdomadaires ont lieu le <u>vendredi toute la journée</u>. Ces jours peuvent être changés ponctuellement pour organiser les évaluations des étudiants ou pour des raisons internes au CFMI. Le calendrier sera communiqué en septembre.

• Formation en 3 ans :

Les interventions quasi-hebdomadaires ont lieu sur une journée ou 2 demi-journées, le <u>lundi, le mardi</u> <u>ou le jeudi</u> (jour d'intervention défini en septembre par le CFMI).

Important: Afin de permettre la prise en compte des décisions imposées par la situation sanitaire, les stages en écoles des étudiants du CFMI débuteront début novembre (au retour des vacances d'automne). Toutefois, des rendez-vous entre les étudiants et les enseignants auront lieu dans la première quinzaine d'octobre afin de préparer cette entrée en stage.

Conventions

Le cadre du stage est défini par :

- <u>Une convention cadre administrative</u> qui a été établie en 2007 entre l'Université et la Direction Académique des Services de l'Education Nationale d'Indre et Loire. Le CFMI informe chaque inspecteur de circonscription de la présence des étudiants dans l'école.
- <u>Une convention pédagogique</u>, précisant les rôles et les obligations de l'étudiant et des enseignants sera co-signée par la Directrice du CFMI, le Directeur de l'école, chaque enseignant concerné, et les étudiants.

Conditions matérielles

Salle

L'école met à la disposition de l'étudiant une salle, indépendante des classes, permettant d'évoluer librement et de pratiquer la musique dans de bonnes conditions d'écoute.

Instruments et matériel du CFMI

Chaque étudiant aura à sa disposition des instruments et du matériel fournis par le CFMI. Il en assumera la responsabilité pendant son temps d'intervention. L'école s'engage à stocker, sécuriser, et à assurer l'ensemble de ce matériel, ainsi qu'à couvrir les frais de remplacement éventuels de celuici en cas de disparition ou de détérioration (pour information, la valeur approximative de ce matériel avoisine $1000 \in$). Ce matériel ne pourra être utilisé qu'en présence du musicien intervenant.

Repas

Pour simplifier l'organisation matérielle de l'étudiant (qui n'est pas rémunéré) et faciliter la concertation avec l'équipe enseignante, il est important que l'école ou la commune recherche une solution pour la prise en charge des repas de l'étudiant à la cantine scolaire le midi.

<u>Déplacements</u>

Pour les écoles éloignées du centre de formation qui formulent une demande d'intervenant stagiaire, il conviendrait de rechercher une solution pour prendre en charge les frais de déplacement de cet étudiant.

Contenu des interventions

Il devra être défini globalement en début d'année, après concertation entre chaque enseignant et l'étudiant, en fonction des instructions officielles, des propositions et des attentes de chacun. Avant le début du stage, l'étudiant rencontrera individuellement chaque enseignant concerné par les interventions. Ensemble, ils définiront les objectifs et les modalités de travail qui seront formalisés dans une fiche-projet.

L'enseignant responsable de la classe sera présent durant chaque intervention et sera amené à participer à la séance. Durant l'année scolaire, il organisera conjointement avec l'étudiant des moments de concertation permettant la réactualisation des objectifs et contenus du projet d'intervention musicale, ainsi que la régulation de la relation de partenariat.

Projets

- Le musicien intervenant stagiaire (formation en 2 ans) doit finaliser un mémoire de recherche au cours de l'année universitaire. Ce travail de recherche est en lien étroit avec son stage en école. A ce titre, il sera amené à recueillir et analyser des données recueillies sur le terrain au cours de ses séances avec les enfants. Il pourra également être conduit à réaliser des entretiens avec les enseignants des classes concernées.
- Le musicien intervenant stagiaire mènera un projet « création » avec une des classes. Ce projet devra aboutir à une production. Le CFMI organise des rencontres inter-classes pour présenter les différents projets de création (étudiants de la formation en 2 ans). Ces rencontres auront lieu les 27 et 28 mai 2021 à l'INSPE de Fondettes.

En vue de cette manifestation, l'école devra prévoir un budget pour un déplacement en bus. Le CFMI peut participer aux frais occasionnés par ce transport à hauteur maximum de 50%. Le CFMI contactera l'école en janvier pour organiser le déplacement.

- Le musicien intervenant stagiaire doit mettre en œuvre, avec une des classes de l'école, un projet de partenariat culturel en lien avec une représentation musicale et scénique ou la visite d'un lieu culturel (étudiants de la formation en 2 ans).
- <u>1ère option</u>: il serait souhaitable qu'une des classes de l'école puisse assister au spectacle *Rajasthan Express* proposé par les JM France, **jeudi 20 mai 2021 à Tours, salle Thélème**. Il revient à l'école de procéder à l'inscription de la classe à ce spectacle auprès de la délégation JM France de Tours* et de prendre en charge les frais inhérents à l'accès à cette représentation.
- <u>2º option</u> : l'équipe pédagogique ou le musicien intervenant stagiaire pourront mettre en œuvre d'autres propositions en terme de partenariat culturel : Grand Théâtre de Tours, Petit Faucheux, Le Temps Machine ...

Suivi

Chaque étudiant recevra, dans le cadre de sa formation, la visite des formateurs du CFMI et informera l'école d'accueil de ces visites.

Pour le bon déroulement du suivi des étudiants, il sera parfois nécessaire de changer l'ordre de certaines séances.

L'étudiant ou les formateurs qui viennent le visiter peuvent filmer les séances de travail avec les élèves. Ces supports vidéos sont réservés exclusivement à des fins de formation et de professionnalisation de l'étudiant.

A l'issue du stage, les enseignants rempliront un formulaire fourni par le CFMI pour leur permettre d'exprimer leur appréciation sur la qualité du stage.

Evaluation

Contrôle Continu

Seules les visites des responsables du CFMI et de formateurs dûment habilités donnent lieu à une évaluation chiffrée, rentrant dans le cadre du contrôle continu.

Examen

Entre le 31 mai et le 8 juin 2021, chaque étudiant passera une épreuve pratique dans le cadre de CFMI – Université de Tours – année scolaire 2020-2021

^{*} Délégation JM France : 15, rue Richelieu – 37000 Tours ; 02 47 05 43 72 ; francoise.finiels@gmail.com

l'école. Il présentera 2 classes de cycles différents, ainsi que le projet création. L'étudiant pourra également présenter la chorale s'il le souhaite.

Le jury est constitué de l'IEN de la circonscription, d'un directeur de conservatoire ou d'école de musique et d'un professeur d'Université, encadrés par la directrice du CFMI ou son représentant.

CFMI – Université de Tours La Charmoise – 7, rue Inglessi – 37230 Fondettes Téléphone : 02 47 36 77 40

Courriel: <u>cfmi@univ-tours.fr</u> - Site: www.ash.univ-tours.fr/cfmi